

LAURÉATS CONCOURS AGENTS C

Félicitations

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS,

LA CGT Y RÉPOND !



Tout d'abord, la CGT Finances Publiques tient à vous féliciter pour votre réussite au concours et vous souhaite la bienvenue à la DGFIP.

Le but de ce message est de vous communiquer des informations sur les démarches que vous allez devoir effectuer jusqu'à votre arrivée à l'ENFiP et le déroulé de la formation initiale.

Suite à votre réussite au concours, vous allez recevoir par mail votre dossier administratif (vérifiez vos spam si vous ne recevez pas de mail). Vous devrez le compléter et le retourner dans les délais impartis, accompagné de l'ensemble des justificatifs demandés.

Vous devrez également « choisir » l'établissement de l'École Nationale des Finances Publiques (ENFiP) dans lequel vous allez suivre votre cycle de formation en classant par ordre de préférence les établissements. Les ENFiP sont situées à Clermont-Ferrand (63), Noisy le Grand (93), Noisiel (77), Lyon (69) et Toulouse (31).

Les places par établissement sont limitées, d'autant plus cette année vu la volumétrie de la promotion 2025-2026. Si lors des affectations écoles, vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons intervenir auprès du siège de l'ENFiP directement.

Vous trouverez les coordonnées de vos correspondants CGT ENFiP à la fin de ce document.

 **ATTENTION :** La formation se déroulant de mi mai à fin juillet, les établissements de Noisy le Grand et Noisiel étant situés en Ile-de-France, les agents souhaitant y suivre leur formation pourraient rencontrer certaines difficultés pour se loger. En effet l'établissement de Noisy le Grand ne dispose pas jusqu'à présent d'un parc immobilier proposé à la location aux stagiaires.

Le temps de votre formation est de 11 semaines, vous percevrez une indemnité de scolarité. Cette dernière est détaillée dans le guide des agents C. En l'absence de note de scolarité 2025 au moment où nous écrivons ces quelques lignes, vous trouverez le lien vers le « guide des agents C CGT Finances Publiques de 2024 » page 4 :

<https://www.cgtfinesancespubliques.fr/public/thematiques/enfip-formation-professionnelle/guide-du-stagiaire/article/guide-du-stagiaire-agent-administratif-stagiaire-des-finesances-publiques-2024>

En ce qui concerne cette indemnité, l'existant étant maintenu, vous pouvez vous y référer sans problème.

Pour la CGT, cette indemnité non réévaluée depuis 2006 est en deçà des besoins réels des agents qui débutent un cycle de formation. Les agents stagiaires ne doivent pas y être de leur poche, il est urgent que cette dernière soit revue à la hausse afin de couvrir l'intégralité des frais engagés par les stagiaires pendant leur cycle de formation.

LA RÉDACTION DE VOTRE DEMANDE DE 1ÈRE AFFECTATION :

Après avoir complété votre dossier administratif, vous devrez rédiger votre demande de 1^{re} affectation (approximativement de mi-février à mi-mars).

Les affectations des agents C stagiaires seront connues début mai 2025.

Cette demande vous permettra d'obtenir une direction d'affectation au niveau national pour les 3 prochaines années.

Elle doit donc faire l'objet d'une attention particulière et être rédigée avec soins. Vos demandes devront être accompagnées de l'ensemble des documents attestant de votre situation particulière, en l'absence de ces derniers votre situation pourrait ne pas être prise en compte par la Direction Générale.

Au moment de rédiger cette dernière, la CGT Finances Publiques vous conseille de vous rapprocher des élus nationaux CGT. Votre demande devra être rédigée avec soin, pour cela les conseils avisés de vos élus seront les bienvenus.

Vous pourrez les contacter vos élus nationaux:

✉ Par mail : elusc@cgt.fr

✉ Par téléphone :

- Olivier Boutarin, élu national au 06 15 57 44 48

- Annick Phelion, élue nationale au 06 52 91 76 53

En complément, un guide d'aide à la « rédaction d'une demande de 1^{re} affectation des agents C » sera mis en ligne sur le site CGT Finances Publiques lorsque vous serez appelés à rédiger votre demande afin de vous guider.

La modification des règles de gestion dans la fonction publique modifie considérablement les droits des agents en matière de mobilité.

Pour la CGT, la destruction des droits des agents est inacceptable. Alors que la DGFIP est en perte d'attractivité, la perte des droits à mobilité poussent les collègues à quitter l'administration, pire certains lauréats renoncent avant même de commencer.

La CGT Finances Publiques organisera un Webinaire dédié à la rédaction de votre demande de 1^{ere} affectation et à votre arrivée à la DGFIP.

Un lien vous sera communiqué dès que la Direction Générale nous aura transmis les dates d'ouverture de la campagne de 1^{ere} affectation. Vous pourrez le retrouver facilement sur le site national CGT Finances Publiques : <https://www.cgtfinancespubliques.fr/>

LA FORMATION À VENIR :

Une fois votre établissement de formation et votre affectation connus, vous serez amenés à suivre une formation qui se décompose en deux temps :

- ✉ Une formation théorique en établissement (Clermont-Ferrand, Noisiel, Noisy le Grand, Lyon et Toulouse). Cette formation débutera mi mai jusqu'à fin juillet.
- Sur un socle commun de connaissances pendant 10 semaines.
- Sur une spécialisation (Fiscalité des Professionnels, Fiscalité des Particuliers, Service Public Local) d'une semaine.

Depuis l'année dernière, les agents C suivent une formation de 4 jours en présentiel et d'une journée en autonomie. Cette journée est flottante dans la semaine, ainsi les agents qui découvrent la DGFIP sont amenés à suivre des cours seuls devant leur poste, sans qu'un accompagnement de qualité leur soit offert.

✉ Une formation Pratique Probatoire (FPP) de début août 2025 à mi-mai 2026. Cette partie de votre cycle de formation se déroulera dans le service que vous aurez obtenu lors de votre affectation en mai 2025.

La CGT Finances Publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. La DGFIP doit se donner les moyens d'offrir aux agents stagiaires des conditions d'apprentissage digne d'une bonne formation de départ, avec d'une part une formation théorique de qualité et une formation pratique avec un véritable tutorat.

Une fois votre formation théorique terminée, vous bénéficierez d'une semaine dite d'installation. Cette dernière a vocation à vous permettre de vous organiser afin de rejoindre votre résidence administrative obtenue début août.

Concernant la formation à venir, si vous vous posez des questions, vous pouvez contacter les correspondants ENFiP de la CGT :

✉ Par mail : cgtenfip@gmail.com

✉ Par téléphone :

- Lætitia Barrier au 07.82.68.49.28

- Sébastien Weber au 06.17.20.15.16

Nous vous souhaitons la bienvenue à la DGFIP et vous encourageons à rejoindre la CGT Finances Publiques pour ne jamais rester isolés.

